



ACCUEIL DE LOISIRS
MUNICIPAL DE HASPRES
JUILLET 2021
DOSSIER D'INSCRIPTION

Accueil de Loisirs Municipal de Juillet 2021
Pour les enfants de 3 à 14 ans
Du mercredi 7 au vendredi 30 Juillet 2021 inclus

Sauf décisions sanitaires gouvernementales contraires.

Les inscriptions, dans la limite des capacités d'accueil, se feront sur rendez-vous à partir du Lundi 7 Juin à l'Accueil périscolaire de 7h20 à 9h20 et de 17h à 18h.
(Attention le mercredi et le samedi la structure est fermée).

Les rendez-vous peuvent se prendre par téléphone au 03/27/46/55/72, ou en passant directement à l'Accueil périscolaire (dans ce cas, merci de prévoir un masque et d'utiliser la sonnette à l'entrée).

Clôture des inscriptions le mardi 15 juin 2021

DOSSIER D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS DE HASPRES :

BULLETIN D'INSCRIPTION :	2
PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :	3
TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS) *	3
SEMAINE(S) D'INSCRIPTION :	3
INSCRIPTION GARDERIE :	4
FICHE SANITAIRE DE LIAISON :	5
AUTORISATIONS	7
INFORMATIONS IMPORTANTES :	8
INSCRIPTION :	8
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR	9
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s) légal(aux)	12

- ✓ LES PAGES N° 2 À 11 SONT À RENDRE LORS DE L'INSCRIPTION.
- ✓ LA COPIE DU RÈGLEMENT EN PAGES 12 ET 13 EST À CONSERVER.
- ✓ AVANT DE RENDRE LE DOSSIER, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR SIGNÉ LES PAGES 6 - 7 ET 11.

BULLETIN D'INSCRIPTION :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE INSCRITE (enfant)

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___ LIEU DE NAISSANCE : _____

AGE : _____

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE TELEPHONE : ___/___/___/___/___

ADRESSE MEL : _____ @ _____

PÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL	MÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM : _____	NOM : _____
PRENOM : _____	PRENOM : _____
SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____	SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____
N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____	N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____
N° SECURITE SOCIALE : _____	N° SECURITE SOCIALE : _____
EMPLOYEUR : _____	EMPLOYEUR : _____
TEL PROFESSIONNEL : ___/___/___/___/___	TEL PROFESSIONNEL : ___/___/___/___/___
TEL DOMICILE : ___/___/___/___/___	TEL DOMICILE : ___/___/___/___/___
TEL PORTABLE : ___/___/___/___/___	TEL PORTABLE : ___/___/___/___/___

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le(s) dernier(s) avis d'impôt(s) sur le revenu du foyer (NB :
 - Sans fourniture de ce(s) document(s), ce sont **les tarifs de la dernière tranche qui seront appliqués**
 - **2 concubins = 1 foyer donc 2 avis d'impôts à fournir**
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile.

TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS) *

* Pour la première semaine, 60 % des tarifs. (En rouge ci-dessous)			
FAMILLE HABITANT LA COMMUNE DE HASPRES ET LA COMMUNE CONVENTIONNÉE DE VERCHAIN-MAUGRÉ:			
Revenu fiscal de référence	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
De 0 à 16 000 €	27.00 € 16.20 €	25.00 € 15.00 €	23.00 € 13.80 €
De 16 001 à 22 000 €	30.00 € 18.00 €	28.00 € 16.80 €	26.00 € 15.60 €
22 001 € et plus	33.00 € 19.80 €	31.00 € 18.60 €	29.00 € 17.40 €
FAMILLE N'HABITANT PAS HASPRES, NI VERCHAIN-MAUGRÉ:			
Revenu fiscal de référence	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
De 0 à 16 000 €	54.00 € 32.40 €	50.00 € 30.00 €	46.00 € 27.60 €
De 16 001 à 22 000 €	60.00 € 36.00 €	56.00 € 33.60 €	52.00 € 31.20 €
22 001 € et plus	66.00 € 39.60 €	62.00 € 37.20 €	58.00 € 34.80 €
GARDERIE MATIN ET/OU SOIR (HABITANTS DE HASPRES / EXTERIEURS), UNIQUEMENT POUR LES 2 PARENTS EN ACTIVITÉ : 1 ticket de périscolaire pour ½ heure			

SEMAINE(S) D'INSCRIPTION :

Les enfants sont accueillis à l'ALSH dès l'âge de 3 ans révolus et jusque 14ans.

NOM : _____		PRENOM : _____	
ÂGE AU 07/07//2021 : _____			
Cochez la (les) case(s) correspondante(s) :			
Semaine 1 <input type="checkbox"/>	Semaine 2 <input type="checkbox"/>	Semaine 3 <input type="checkbox"/>	Semaine 4 <input type="checkbox"/>
REVENU FISCAL DE REFERENCE APPLIQUÉ : _____ €		MONTANT TOTAL À RÈGLER :	_____ €
RÈGLEMENT :	<input type="checkbox"/> Chèque		<input type="checkbox"/> Espèces

INSCRIPTION GARDERIE :

➤ *Réservée aux enfants dont les deux parents travaillent (justificatif(s) à fournir)*

SEMAINES	Dates	Matin	Soir
SEMAINE 1	Mercredi 7 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 8 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 9 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 2	Lundi 12 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 13 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 14 Juillet	FÉRIÉ	
	Jeudi 15 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 16 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 3	Lundi 19 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 20 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 21 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 22 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 23 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 4	Lundi 26 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 27 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 28 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 29 Juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 30 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FICHE SANITAIRE DE LIAISON :

1. L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

2. VACCINATIONS (SE REFERER AU CARNET DE SANTE OU AUX CERTIFICATS DE VACCINATIONS DE L'ENFANT) :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Hépatite-B	___/___/___
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Rubéole-Oreillons-Rougeole	___/___/___
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Coqueluche	___/___/___
OU DT.Polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Autres (précisez) : _____	___/___/___
OU Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

→ L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI / NON. Si oui, joindre une ordonnance récente et un certificat de contre-indication. (AUCUN médicament ne pourra être pris sans ordonnance)

→ L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBÉOLE		VARICELLE		ANGINE		RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU		SCARLATINE	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

COQUELUCHE		OTITE		ROUGEOLE		OREILLONS	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

→ Allergies :

ASTHME	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
MEDICAMENTEUSES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
AUTRES :		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

→ Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) En précisant les dates et les précautions à prendre.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

→ Votre enfant porte-t'il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... ? Précisez.

→ Votre enfant sait-il nager ? OUI / NON

5. RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : _____	PRENOM : _____
ADRESSE : _____	
TEL PROFESSIONNEL : __/__/__/__/__	TEL DOMICILE : __/__/__/__/__
TEL PORTABLE : __/__/__/__/__	
NOM ET N° DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT : _____	
CHOIX DU CENTRE HOSPITALIER :	
<input type="checkbox"/> CAMBRAI	<input type="checkbox"/> VALENCIENNES
<input type="checkbox"/> AUTRES : _____	

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ____/____/____

Signature :

AUTORISATIONS

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À REPRENDRE L'ENFANT :

NOM - PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Je, soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant en qualité de père, mère ou tuteur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les personnes CI-DESSUS MENTIONNÉES à reprendre l'enfant en l'absence ou en cas de retard des parents ou du tuteur.

Toute autre personne ne figurant pas dans cette liste ne sera pas autorisée à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs.

Date : ____/____/____

Signature :

DÉCHARGE POUR LES ENFANTS DE PLUS 8 ANS

Je, soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant _____ à quitter seul le centre de loisirs et dégage l'organisateur et la direction de toute responsabilité.

Date : ____/____/____

Signature :

AUTORISATION « MAQUILLAGE » - AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »

Je soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant :

(cochez la/les case(s) correspondante(s) à vos autorisations)

- Déclare autoriser l'équipe d'animation à maquiller mon enfant durant le centre de loisirs.
- À être photographié(e) et /ou filmé(e) lors des différentes activités mises en place par le centre de loisirs.
- À ce que les images soient diffusées sur des supports de communication (exemple : affiches, bulletin municipal...).

Date : ____/____/____

Signature :

INFORMATIONS IMPORTANTES :

L'accueil de loisirs municipal sans hébergement accueillera les enfants âgés de 3 ans à 14 ans du mercredi 07/07/2021 au vendredi 30/07/2021 de 9h à 17h.

- *Ecole Maternelle Henri Barbusse, 21 rue Jules Ferry à Haspres :*
 - Groupe maternelles : 3/5ans
- *Ecole Jules Ferry, 10 Place de la Liberté à Haspres :*
 - Groupe moyens : 6/8ans
- *Ecole Frédéric Joliot-Curie, 20 rue Jean Jaurès à Haspres :*
 - Groupe grands : 9/14ans

L'accueil se fera :

- Pour les moins de 6 ans, dans la salle de jeux de l'école Henri Barbusse.
- Pour le groupe 6/8ans, dans la cour de l'école Jules Ferry.
- Pour le groupe 9/14ans, dans la cour de l'école Joliot-Curie.

Chaque enfant aura un animateur référent. Ce dernier devra accueillir à partir de 9h l'ensemble de son groupe. Pour tout retard de l'enfant, il faudra passer par la Direction pour signaler sa présence avant de rejoindre son groupe.

Les enfants seront rendus aux parents ou à la personne responsable à 17h, au même endroit où ils ont été accueillis le matin.

Les enfants, dont les parents sont en retard, se rendront en garderie.

Les animateurs ne devront en aucun cas laisser partir seul un enfant sans qu'ils aient eu une autorisation écrite au préalable.

INSCRIPTION :

L'inscription à l'accueil de loisirs se fera auprès de l'accueil périscolaire « Le Bois Gosse », 37 rue du Général Chanzy, par le biais du présent dossier d'inscription à déposer dûment rempli et accompagné du règlement (paiement) en totalité.

Les inscriptions se prendront sur rendez-vous à partir du Lundi 7 Juin à l'accueil périscolaire de 7h20 à 9h20 et de 17h à 18h au 03/27/46/55/72.
(Attention le mercredi et le samedi la structure est fermée).

Les rendez-vous peuvent se prendre par téléphone ou en passant directement à l'accueil (dans ce cas, merci de prévoir un masque et d'utiliser la sonnette à l'entrée).

Clôture des inscriptions le mardi 15 juin 2021

Tout dossier incomplet sera refusé.

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-9h00	GARDERIE				
9h00-11h30 9h00-12h00 9h00-12h30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30 12H30-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS				
17h00-18h00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-8 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 9-14ans

Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17 heures.
Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

INSCRIPTIONS :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le dernier avis d'impôt sur le revenu
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet. Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REMBOURSEMENT :

Deux cas de remboursement possibles :

1. Absence signalée le vendredi de la semaine précédente pour le mercredi de la semaine suivante.
2. Maladie ou accident de l'enfant, signalé au plus tard le matin à 9h et sur présentation d'un certificat médical à la Direction du centre.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)
- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûter personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux deux parents ou aux familles monoparentales qui travaillent.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaire par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout évènement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange
- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

Le ____/____/____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s) légal(aux))

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-9h00	GARDERIE				
9h00-11h30 9h00-12h00 9h00-12h30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30 12H30-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS				
17h00-18h00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-8 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 9-14ans

Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17h.

Les enfants de plus de 6 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

INSCRIPTIONS :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le dernier avis d'impôt sur le revenu
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet. Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REMBOURSEMENT :

Deux cas de remboursement possibles :

1. Absence signalée le vendredi de la semaine précédente pour le mercredi de la semaine suivante.
2. Maladie ou accident de l'enfant, signalé au plus tard le matin à 9h et sur présentation d'un certificat médical à la Direction du centre.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET 2021 – COMMUNE DE HASPRES DOSSIER D'INSCRIPTION

- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûters personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux deux parents ou aux familles monoparentales qui travaillent.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout évènement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange
- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

Le ____/____/____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »